



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 8 juillet 2016**

**N° 2016-420**

### Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE  
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15  
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05  
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10  
  
Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05  
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25  
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20  
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20  
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10  
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00  
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25  
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 8 juillet 2016</b> Direction générale RH et administration générale <b>Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail</b>	<b>Délibération</b> <b>N° 2016-420</b>

---

**Évolution des tarifs de la complémentaire santé IPSEC - Avenant au contrat au 1er janvier 2017  
- Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 12 juillet 2013, le Conseil de communauté décidait de retenir l'Institution de la prévoyance des salariés des entreprises du groupe caisse des dépôts (IPSEC) en qualité d'organisme pour la complémentaire santé des agents de La Cub (devenue au 1er janvier 2015 Bordeaux Métropole) et définissait le montant de la participation employeur.

Ce sont aujourd'hui en 2016, 3 527 agents qui ont adhéré, couvrant également leurs ayants droit (1 230 conjoints et 2 758 enfants) soit un taux de couverture de 68% des agents métropolitains.

83,3 % des agents ont fait le choix du niveau optimal de couverture, le niveau 3.

La convention de participation qui lie Bordeaux Métropole à l'IPSEC depuis le 1er septembre 2013 et jusqu'au 31 août 2019, prévoit dans son article 4 une clause d'évolution tarifaire, selon un plafond annuel de +20 %, possible à compter du 1er septembre 2016.

Par courrier en date du 29 mars 2016, l'IPSEC informe Bordeaux Métropole de son intention d'augmenter la participation de l'établissement de 15% à compter du 1er janvier 2017. Après négociation, le taux de progression s'établit à 14% faisant évoluer ainsi le montant de la participation de 560 000 euros. Les éléments justificatifs à cette évolution, sont un rapport sinistre/prime défavorable à l'assureur sur plusieurs exercices (144 % en 2014, 136 % en 2015), une variation du nombre d'agents et une évolution de la démographie (mutualisation) ainsi qu'une évolution du cadre réglementaire (contrat responsable) adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le comité technique du 28 juin 2016 n'ayant pu se réunir faute de quorum, et par suite de négociations avec les représentants du personnel, il a été validé le principe de faire porter par l'employeur 2/3 de l'augmentation de 560 000 euros, 1/3 pour les agents et conjoints, avant de tendre vers l'équilibre 50/50 en 2019, pour les éventuelles augmentations à venir. L'avis du comité technique du 7 Juillet a été requis sur cette répartition, à effet au 1er janvier 2017.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les délibérations n° 2013-0565 en date du 12 juillet 2013 et n° 2015-0537 du 25 septembre 2015,

**VU** la convention signée le 19 juillet 2013 avec Monsieur le Président de l'Institution de la prévoyance des salariés du groupe caisse des dépôts, et son avenant le 14 janvier 2016, conformément aux délibérations précitées,

**VU** l'avis requis du comité technique en date du 7 juillet 2016, réuni suite à l'absence de quorum du comité technique du 28 juin 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'une augmentation des cotisations est prévue en application de l'article 4 de la convention de participation, négociée par Bordeaux Métropole,

**CONSIDERANT** que Bordeaux Métropole, employeur, prend à sa charge les 2/3 de cette augmentation de 14%, laissant à la charge des agents et conjoints le 1/3 restant,

**DECIDE**

**Article 1** : de ne pas résilier ladite convention, de maintenir l'ensemble des garanties prévues à la convention de participation initiale, et de répartir comme susmentionné l'augmentation des cotisations,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n° 2 à la convention de participation, portant sur une augmentation des cotisations pour l'année 2017 (hors plafond mensuel de la sécurité sociale)

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal 2017 GBB 05- Direction des emplois et des ressources 65861//01 64131//020 64313//847-64131//844-64131//81-64131//758-64131 64111//731 64111//821-64111//844-64111//732-64111//820-64111.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 JUILLET 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 JUILLET 2016</b>	Monsieur Alain DAVID